



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres
en exercice : 27
Membres présents : 25
Procurations : 2
Suffrages exprimés : 27
Votes Pour : 27
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Étaient présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, Mme Amandine BARBERE, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEF AUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, Mme Mélanie MANO, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Étaient excusés : M. Laurent JOUGLENS (procuration à M. Laurent SOULARD),
Mme Marie-Agnès SALOMON (procuration à M. Jean-Bernard BONNAC)

Secrétaire de séance : M. Bernard JOLLYS

N° DE_2021_037

**OBJET : PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES PUBLICS – Acquisition de matériel
Subvention DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'environnement, la ville de Bazas souhaite acquérir un robot de tonte électrique, afin de réduire la pollution atmosphérique et les nuisances sonores liés à l'utilisation d'engins de tonte autoportés. Cet investissement comporte plusieurs objectifs, tout d'abord il va permettre d'affecter le personnel d'entretien sur des tâches plus valorisantes mais également d'obtenir une meilleure qualité de pelouse pour les terrains de sport.

De plus, ce type de matériel ne génère pas de déchets de coupe à ramasser ; Ceux-ci reviennent entièrement au sol, se transforment en humus, et contribuent à la fertilisation naturelle en réduisant les apports d'engrais, donc à la diminution d'utilisation de produits phytosanitaires.

Le coût de l'acquisition est de 13589 € HT, soit 16 306,80€ TTC.

Compte tenu du coût élevé, il est proposé à l'assemblée de solliciter une aide auprès du Département de la Gironde au taux de 60 % (affecté du coefficient de solidarité de 1,20), dans le cadre du plan de gestion différenciée des espaces publics.

Le plan de financement serait le suivant :

Estimation du matériel de tonte 13 589 € HT
Subvention du Département de la Gironde 60 % (+ coefficient 1,20) 9 784 €
Quote-part restant à la charge de la collectivité 3 805 €
La Commune préfinancera la TVA.

Considérant la volonté de la commune de Bazas de s'engager dans des démarches de respect de l'environnement dans le cadre de l'entretien de ses espaces publics,
Considérant la démarche d'entretien des terrains de sport de façon écologique,
Considérant l'objectif d'amélioration de la qualité des pelouses et de valorisation du travail des agents,
Considérant la possibilité de bénéficier d'un financement du Conseil Départemental de la Gironde, dans le cadre d'un plan de gestion différenciée des espaces publics,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

CONFIRME son engagement en développant un entretien raisonné de ses espaces sportifs.

APPROUVE le plan de financement ci-dessus.

SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental au taux de 60% (affecté du coefficient de solidarité 2021 fixé à 1,20, soit un taux effectif de 72%).

S'ENGAGE à prendre en charge la part non couverte par la subvention ainsi que la TVA.
Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2021.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente et de signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Isabelle DEPERT

